

ENQUETE PUBLIQUE

du lundi 8 octobre 2018 au jeudi 8 novembre 2018.

OBJET :

**Demande de permis de construire et d'autorisation d'exploiter une plate-forme
logistique sur le site de l'ex-base aérienne 103.**

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

Transmis par mail le 12 novembre 2018, à Fabrice Galloo fabrice.galloo@evalley.fr chargé du suivi du dossier.



L'article R.123-18 du Code de l'environnement stipule que :

« Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles. »

Dans le respect de l'article précité, ces observations devront être communiquées, par écrit au commissaire enquêteur au plus tard le 24 novembre 2018.

Le procès-verbal de synthèse et le mémoire en réponse du Maître d'Ouvrage seront annexés au rapport du commissaire enquêteur.

Durant la période de 32 jours (du 8 octobre 2018 au 8 novembre 2018) consacrée à l'enquête publique relative à la demande de permis de construire et d'autorisation d'exploiter une plate-forme logistique sur le site de l'ex-base aérienne 103 (Cambrai-Epignoy) sur les communes de d'Epignoy, de Sauchy-Lestrées, d'Haynecourt et de Sancourt, nous, Michel Lion, commissaire enquêteur, avons été destinataire d'un courrier et d'une contribution portée sur le registre d'enquête publique.

- ✚ Contribution portée par mesdames : Maryvonne Ringeval, Maire de Raillencourt-Sainte-Olle et Marie Thérèse Doigneaux Maire de Sailly les Cambrai ainsi que par Monsieur Jean-Yves Dez 1^{er} Adjoint à Raillencourt-Sainte-Olle.
Après avoir reconnu le coté remarquable du projet et l'indispensable réhabilitation de l'ex-base aérienne 103, elles renouvellent leur demande d'exploitation maximale de l'entrée de l'autoroute A26 avec aménagements spécifiques.

- ✚ Courrier de Monsieur Alain Lebek, 551 Route d'Arras 59554 Raillencourt Sainte Olle.
 - Le résumé non technique fait état de la création de 2472 emplois alors que la concertation préalable n'en prévoyez 1500.
 - Accès unique par la RD 643. Positionnement dangereux (longue ligne droite et au sortir d'une courbe. Le giratoire sera-t-il éclairé et quel en est le maître d'ouvrage ?
 - La STEP : le transit est-il possible via Neuville Saint Rémy ? qui est le maître d'ouvrage ?
 - Quel est le bon traitement des eaux de parking (noues ou séparateur et bassin d'infiltration ?
 - Le projet sera tout routier car :
 - Les échéances du canal Seine-Nord ne sont pas les mêmes que le projet E-VALLEY.
 - Positionnement de la ZA sur Marquion.
 - La voie ferrée Cambrai-Arras devant traverser le projet n'est pas reprise sur les documents d'urbanisme, qui en est le maître d'ouvrage ?
 - Le transfert modal ne tient pas.
 - La forme et la hauteur des merlons ont-ils été modélisés et suivant quels scénarios ?
 - Le contrôle d'accès à la zone est prévu avec barrière et donc attente qui génère des difficultés de circulation sur le RD 643.
 - Quel impact sur la traversée d'Aubencheul, Aubigny et Bugnicourt ?
 - L'impact du bruit et des rejets atmosphériques supplémentaires sur les populations. Non prise en compte des effets cumulés : trafic sur RD 643, contournement de Cambrai, de l'2, de la RD 939.
 - Non prise en compte de la campagne betteravière.
 - Impact du projet sur les commerces de Cambrai, Douai, Arras.
 - Le projet E-VALLEY2 ne serait 'il pas celui de trop (Dourges, Amazone, Rouvignies ?
 - Pourquoi un seul siège d'enquête publique ?

Dans l'attente de vous lire, recevez Monsieur mes meilleures salutations.

Fait à Maroeuil le 12 novembre 2018
Le commissaire enquêteur
Michel Lion.

